**Compte-rendu de la CAPD du 12 juin**

En réponse, le DASEN explique qu'il ne fait qu'appliquer les textes qui marquent, selon lui, une volonté d'équité de traitement d'un département à l'autre. Il estime qu'il n'y a pas d'injustice dans l'appréciation donnée aux enseignants et qu'il s'agit là d'une position équilibrée. Il loue par ailleurs la qualité du travail effectué en groupe de travail par l'administration et les représentants du personnel.

L'administration explique que le contingent d'admis à la hors-classe est de 134 sur liste principale et de 3 sur liste complémentaire. Les retraitables seront contactés fin août pour savoir s'ils entendent bénéficier de leur promotion. S'ils la refusent, ils laissent leur place à un autre enseignant plus bas dans la liste. L'administration insiste sur le fait qu'elle est dans l'incapacité de notifier sur les documents de travail les enseignants aspirant à la retraite, faute de temps et espère pouvoir le faire l'an prochain pour faciliter le travail des uns et des autres sans pouvoir le garantir. Elle ajoute enfin que la liste des retraités sera envoyée dès que possible aux organisations syndicales.

{L'avis du SNUipp-FSU 45 :}

Nous nous réjouissons de la position de nos camarades du SE-UNSA 45 et du SGEN-CFDT 45 qui comme nous, considèrent que :

- la part de l'appréciation dans le passage à la hors-classe est démesurée.

- la pérennité de l'appréciation est inacceptable.

- le sort réservé aux anciens instituteurs l'est tout autant.

Explications :

Pour le passage à la hors-classe, les IEN attribuent une appréciation : à consolider, satisfaisant, très satisfaisant. Le DASEN livre ensuite une appréciation définitive avec une mention supplémentaire : excellent. Nous critiquons l'opacité de ce passage ou maintien de très satisfaisant à excellent. Sur quels critères un DASEN peut-il maintenir ou relever l'appréciation faire sur un enseignant qu'il a peu de chance de connaître ?

Ces appréciations octroient un certain nombre de points qui vous permettent d'accéder plus ou moins vite à la hors-classe. La part de l'appréciation dans le barème est très importante, ce que toutes les organisations syndicales critiquent, d'autant plus que celle-ci est pérenne. Ainsi, une personne qui a obtenu un "à consolider" ne pourra pas progresser et verra régulièrement des nouveaux promouvables lui passer devant.

Par ailleurs, pour départager les barèmes égaux, l'administration s'appuie sur l'ancienneté dans le corps. Ainsi, un instituteur passé tardivement dans le corps des PE est clairement désavantagé, d'où nos demandes de compensation dans notre déclaration.

Enfin, en effet, nous louons la décision du DASEN de mettre un place un groupe de travail en amont de la CAPD, ce qui a permis de faire évoluer la situation d'une collègue. Toutes les DSDEN n'ont pas mis en place ce groupe de travail.

**Point 1 : adoption du PV de la CAPD de février.**

Approuvé à l'unanimité.

**Point 2 : passage à la hors-classe.**

Comme écrit précédemment, le contingent s'élève à 134 places. 3 enseignants sont sur liste complémentaire. Cependant, le taux d'accès à la hors-classe n'est toujours pas paru au journal officiel. Ainsi, ces résultats ne sont pas officiels puisqu'ils pourraient évoluer selon le taux donné. Ainsi, nous sommes dans l'incapacité de vous assurer de votre promotion à la hors-classe. Les informations que nous pourrons vous donner ne sont pour l'instant qu'officieuses.

L'administration rappelle que comme chaque année, les renonciations entraîneront la promotion des enseignants situés à la suite dans la liste.

Le SNUipp-FSU 45 pointe du doigt l'impréparation du ministère alors que les opérations d'accès à la hors-classe soit habituelles et méritent un peu plus de professionnalisme.

*Mais peut-être le ministère est-il trop occupé à expliquer aux enseignants quel type de cahier ils doivent choisir pour leurs élèves de CP (cf livret orange) !*

{Vote :}

5 contre (SNUipp-FSU 45)

5 abstentions (SE-UNSA 45 et SGEN-CFDT 45)

{Explication de notre vote :}

Le SNUipp-FSU 45 s'est toujours opposé à la présence d'une classe normale et d'une hors-classe au sein d'une même profession. Nous avons toujours milité pour des échelons supplémentaires en remplacement de cette division en 2 corps. L'ajout d'une classes exceptionnelle renforce cette division, ce que nous ne pouvons accepter. La part belle laissée à l'appréciation et à ce fameux "mérite" qui ne repose guère sur des données objectives renforce notre opposition à ce nouveau système d'avancement et nous ferait presque regretter la note ! L'inéquité observée entre les anciens instituteurs et le reste de la profession ainsi que la pérennité de l'appréciation s'ajoutent à la liste des mécontentements qui nous a poussés à nous opposer à ce projet.

**Point 3 : Questions diverses.**

**- Temps partiels :**

345 demandes de temps partiels ont été déposées : 187 sont de droit. Pour ces dernières, le DASEN s'inscrit dans la continuité et la quotité demandée a été à chaque fois acceptée.

Pour les 158 demandes sur autorisation, la DSDEN a souhaité s'assurer de leur pertinence dans la mesure où elles sont un impact sur l'équilibre postes / personnels (pour rappel, - 60 à la rentrée 2017).

31 refus potentiels ont été opposés dans le cadre de l'examen de ces situations :

13 ont été acceptés après entretien avec l'IEN de circonscription.

2 ont obtenu un recours gracieux.

3 sont toujours en attente (d'entretien avec l'IEN).

13 ont été confirmés (soit 8 % des demandes).

Là aussi, les quotités demandées ont été acceptées.

La DSDEN estime que l'économie faite sur les équivalents temps plein permettra des exeat supplémentaires et rappelle que les critères primordiaux pour l'acceptation du temps partiel sont les critères familiaux et de santé.

**- Supports PES :**

Le choix des supports est en cours.

**- Situation à l'école Romain Rolland :**

Des travaux ont lieu dans cette école et les élèves sont pour le moment installés dans des classes temporaires. Celles-ci n'étant pas climatisées, il était essentiel de travailler les fenêtres ouvertes mais cela occasionnait un bruit rédhibitoire quant à la concentration des élèves.

La situation sera évoquée lors du CHSCT du 02/07 mais déjà, des améliorations ont eu lieu. La climatisation a été installée dans les classes.

**- Equilibre postes-personnels :**

L'administration fait preuve d'optimisme en faisant la liste des éléments positifs pour atteindre l'équilibre :

- Moins de départs à la retraite,

- Moins de créations de postes\*,

- 155 PES soit 77,5 ETP\*\*,

- Limitation des temps partiels et des disponibilités\*\*\*,

\* Explication : le fait qu'il y ait moins de postes créés a un impact négatif sur la taille des classes mais, comme il y a moins de postes à pourvoir, il est plus facile pour l'administration d'atteindre l'objectif de l'équilibre.

\*\* Equivalents Temps Plein.

\*\*\* 70 demandes de droit + 16 renouvellements acceptés + 6 refus + 13 demandes en attente + 1 demande de droit concernant une PES.